

A&C Bati Rénov
Société par actions simplifiée
Au Capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Rue des Myrtes
06110 LE CANNET

R.C.S. Cannes en cours

Procès-verbal de nomination du premier Président et décision de nomination du Directeur Général
--

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le dix-sept Octobre,
A Dix heures trente,
Au siège de la société,

Les soussignés :

- **Monsieur Antonio DOS SANTOS SILVA**, domicilié 4 Rue des Myrtes, 06110 LE CANNET,
- **Madame Carina CARVALHO PINHEIRO**, domicilié 4 Rue des Myrtes, 06110 LE CANNET,

Propriétaires de la totalité des 100 actions de 20 euros chacune composant le capital social de la société, ont désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société le 17/10/2024, le premier Président et le Directeur Général de la Société, conformément aux articles 13 et 15 des statuts de ladite société.

I – Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de Président de la Société :

Monsieur Antonio DOS SANTOS SILVA, domicilié 4 Rue des Myrtes, 06110 LE CANNET pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du président

Jusqu'à décision contraire, le Président n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

AS

CP

IV – Nomination du Directeur Général

Le Président nomme en qualité de Directeur Général de la Société :

Madame Carina CARVALHO PINHEIRO, domicilié 4 Rue des Myrtes, 06110 LE CANNET pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

V – Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

VI – Rémunération du Directeur Général

Jusqu'à décision contraire, le Directeur Général n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Le Cannet, 17/10/2024

Monsieur Antonio DOS SANTOS SILVA,

Mention manuscrite « lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président »

LU ET APPROUVÉ ET BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE PRÉSIDENT



Madame Carina CARVALHO PINHEIRO,

Mention manuscrite « lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général

